

Dès que M. Gignac aura présenté ses lettres de créance, il devra faire face à un calendrier chargé concernant les relations bilatérales Canada-CE. Au mois de septembre deux groupes de visiteurs canadiens se rendront à Bruxelles pour se renseigner sur les politiques et les développements courants au sein de la Communauté. Il s'agit d'un groupe de rédacteurs et de journalistes québécois, et d'un groupe de représentantes de groupes féminins du Canada.

Egalement en septembre, un groupe de parlementaires canadiens, présidé par Mlle Aideen Nicolson, M.P., se rendra à Copenhague pour participer à la dixième rencontre annuelle entre le Parlement canadien et le Parlement européen. Les discussions porteront sur plusieurs développements internationaux ainsi que sur divers dossiers bilatéraux.

En octobre ou novembre une délégation canadienne participera à la prochaine ronde de consultations semestrielles à haut niveau, devant se dérouler à Bruxelles. Le Sous-comité de coopération industrielle, établi dans le contexte de l'Accord-cadre, tiendra vraisemblablement sa réunion au même moment. Ce bulletin fera éventuellement rapport de ces deux réunions.

LA FAUNE AU CANADA

Les premiers Européens qui vinrent en Amérique du Nord y trouvèrent des richesses naturelles en prodigieuse abondance. Tous pouvaient s'adonner à loisir aux plaisirs de la chasse et de la pêche. Ni prérogatives royales, ni privilèges sociaux ne les restreignaient et cette façon de considérer la faune comme un bien commun reste, de nos jours encore, au coeur des conceptions nord-américaines. Quand les colons commencèrent à défricher des terres et à les ensemercer, la présence d'animaux sauvages et l'existence d'épaisses forêts apparurent comme un obstacle, voire un empêchement, à l'établissement de colonies stables et paisibles. Ainsi les effets de la colonisation sur la faune de l'Amérique du Nord ont-ils été ressentis dès le début du XVIIe siècle. Le commerce des fourrures devait encore aggraver cette situation et faisait des animaux à fourrure, comme le castor, la proie de l'avidité mercantile.

Alarmés par le rythme de destruction de la faune, les premiers protecteurs de l'environnement canadien énoncèrent le principe que celui-ci, de même que les forêts, l'eau et la terre, devait être protégé et que l'exploitation de ces ressources renouvelables devait être en partie réglementée. Mais ce n'est que vers la fin du siècle dernier que la population et les autorités commencèrent à accepter l'importance primordiale de ces idées. Ce changement d'attitude se traduisit par le vote des premières lois provinciales sur le gibier et la création des parcs nationaux.

Le premier parc de ce genre, le Parc national de Banff, a été aménagé dans les montagnes Rocheuses en 1887. Les parcs nationaux sont des réserves d'animaux où les espèces indigènes peuvent vivre librement et en sûreté. En 1916, le Canada et les Etats-Unis ont conclu un traité sur les oiseaux migrateurs, qui visait à accorder à ces oiseaux une meilleure protection que celle de lois promulguées séparément par chacun des deux pays. L'année suivante on a créé le Service canadien de la faune afin d'appliquer les nouvelles mesures de conservation et d'assurer toute autre protection de la faune canadienne qui s'avèrerait nécessaire.